



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPİR

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, lieu-dit La Baillie, à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

Etaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES BERIO Simone, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Alain CADENE, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Ingrid DUNYACH, Jocelyne RIBUIGENT, MM. Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : M. Benjamin MALASSINGNE.
- Conseiller de Coustouges : M. Michel ANRIGO.
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : M. Hervé COLAS.
- Conseiller de Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : M. Claude FERRER.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, MM Yves BENASSIS, Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Daniel PUIGSEGUR.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : MME Christine MOREL.

Absents excusés : MMES Danielle HERBAIN (procuration à MME Marie COSTA), Jeanne MAISON (procuration à MME Ingrid DUNYACH), Martine MAUGUIN (suppléée par MME Christine MOREL, 1^{ère} adjointe de la commune de Taulis), Magali YOVANOVITH (procuration à MME Marie COSTA), MM Antoine CHRYSOSTOME (suppléé par Benjamin MALASSINGNE, 1^{er} adjoint de la commune de Corsavy), Richard COLL, Bernard REMEDI (procuration à M. Claude FERRER), Jean-Louis VIRGILI (procuration à M. Jean-Marie CORCOY).

Soit 29 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

M. Michel ANRIGO est élu secrétaire de séance.

OBJET : Centrale Photovoltaïque au sol – Saint Laurent de Cerdans

Le Président informe l'assemblée que la régie électrique municipale de la commune de Saint Laurent de Cerdans a déposé une demande de permis de construire pour une centrale voltaïque au sol.

Il rappelle également que la régie Electrique Municipale et la commune de St Laurent de Cerdans sollicitent de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales une dérogation de défrichement afin de pouvoir répondre aux cahiers des charges de la Commission de Régulation de l'Electricité. Celle-ci offre un prix de rachat de la production plus élevé et une sécurisation du contrat sur une durée de 20 ans.

La commune, à plus de 80% de sa superficie boisée et les 3 hectares déboisés seront compensés par des investissements de revitalisation des boisements des forêts communales.

De plus les installations de panneaux photovoltaïques permettront l'activité de pastoralisme pour les éleveurs locaux.

Il insiste sur l'importance du projet pour le maintien de la Régie Electrique Municipale et ses 3 emplois mais également pour le développement énergétique durable de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de centrale photovoltaïque au sol sur la Commune de Saint Laurent de Cerdans ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales d'accorder la dérogation de défrichage, essentielle pour le financement de l'opération ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Fait à Arles sur Tech, le 20 mai 2021,

Président,



8, Boulevard
du Riuferrer
66150
Arles-sur-Tech

COMMUNAUTE COMMUNES HAUT VALLESPIR

* JEAN-**BENOÎT** FERRER.